



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-75051>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-75051**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Bordeaux

**Correspondant :** HURMIC PIERRE, Maire

**Adresse :** Place Pey Berland, 33045 BORDEAUX

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0556102030

**Courriel :** dacp@bordeaux-metropole.fr

**Adresse internet :** <https://www.bordeaux.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux ADAP du Complexe Sportif Mériadeck

**Lieu d'exécution :** Complexe Sportif Mériadeck, 30 rue Claude Bonnier, 33000 BORDEAUX

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 515 373,25 euros HT. (Février 2024). Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

46 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

### Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 09/09/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2024-CABB-0009

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRI12 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet /programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Oui Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, CS 21490 33063 Bordeaux Tél : 0556993800 Fax : 0556243903Mel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Web : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr> Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Bordeaux, DREETS Nouvelle-Aquitaine, Pôle C Immeuble Le Pôle 11, , avenue Pierre Mendès France33700 MERIGNAC Tél : 0555122047Mel : dreetts-na.polec@dreetts.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. -Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. -Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Concernant la prestation réservée à une profession particulière : Conformément à l'article 2.3 du RC, chaque équipe désireuse de se porter candidate se constituera obligatoirement dès le stade candidature en groupement momentané de maîtrise d'oeuvre comprenant au minimum : - Un ou plusieurs Architectes, dont l'un sera mandataire du groupement ; -Un ou plusieurs Bureaux d'Etudes réunissant les compétences : Structures (bois, métal), Synthèse (compétences et références clairement identifiées) ; -Un OPC clairement identifié (cette fonction ne pouvant pas être assurée par l'Architecte)

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2024